

Puis-je avoir la grille tarifaire de la demi-pension et de l'internat ?

Le LP21 propose un service de demi-pension et un service d'internat. Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil régional et présentés au Conseil d'administration du lycée.

Le montant global de la participation demandée aux familles est réparti en trois trimestres.

Vous avez la possibilité de souscrire au prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension et de l'internat. Il est conseillé aux familles bénéficiant d'une bourse de ne pas demander le prélèvement automatique car celui-ci ne tient pas compte du montant de la bourse.

| | TOTAL | 1 ^{er} trim | 2 ^{ème} trim | 3 ^{ème} trim |
|---|---------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Demi-pension 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) | 467 € | 182 € | 143 € | 143 € |
| Demi-pension 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) | 551 € | 214 € | 168 € | 168 € |
| Internat | 1 545 € | 601 € | 472 € | 472 € |
| Interne externé | 1 292 € | 502 € | 395 € | 395 € |

Remarque : il s'agit de forfaits donc il n'y a pas de remboursement en cas d'absence (sauf pour les absences de plus de 5 jours avec certificat médical et les voyages scolaires organisés par le lycée).

Pour toute question relative aux frais de scolarité, vous pouvez contacter Marie-Noëlle Gampp, la secrétaire générale du LP21 :

marie-noelle.gampp@lp2i-poitiers.fr

